

La force de l'eau dans le parc des Ballons des Vosges

Le parc naturel des Ballons des Vosges et la direction des Affaires culturelles d'Alsace ont choisi de mettre l'accent, à l'occasion de la journée des monuments historiques du 15 septembre, sur le patrimoine pré-industriel et notamment

sur les édifices qui utilisent la force hydraulique. Parmi ceux-ci, la scierie de Lepuix-Gy qui fonctionne depuis plus d'un siècle.

Cinq sites qui possèdent encore une roue à eau ont donc été retenus sur l'ensemble du territoire du parc : trois moulins : Stosswehr (68), Storkensohn (68), et Melisey (70) et deux scieries : Lepuix-Gy et Mandray (88). Pour le parc des Ballons, le dispositif de la roue à eau constitue une bonne introduction à l'évocation des différents types d'utilisation de la force hydraulique dans le temps.

D'après l'équipe du parc régional des Ballons des Vosges, malgré l'étendue de ce dernier, les dispositifs de roues rencontrés sont similaires. Ces similitudes ont permis aux responsables d'élaborer une trame d'exposition identique sur les cinq sites. Sur chaque site, l'équipe du parc a encouragé les responsables des animations à évoquer la spécificité de leur patrimoine.

La grande roue de Lepuix-Gy

L'histoire des trois sites maintenus en activité sera ainsi retracée, à Stosswehr, Melisey et Lepuix-Gy. Ce dernier, qui est aussi la scierie communale, fait partie des rares sites qui obéissent encore à leur fonction première. Depuis plus d'un siècle, l'impressionnante roue à godets de 4,5 m de diamètre tourne sous le poids de l'eau limpide de la Beucnière. Cette roue semble être la plus grande sur le territoire du Parc. Elle voit passer la quatrième génération de la famille Demouge. Aujourd'hui encore, comme faisait Ferdinand Demouge, premier bailleur de la génération et comme l'ont fait ensuite Emile

et Léon, le petit-fils Hubert scier planches et charpentes au gré des commandes. C'est une délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 1867 qui nous révèle l'existence de la scierie communale. Une autre délibération en date du 16 février 1879 nous donne explication d'ordre économique qui est encore d'actualité. En même

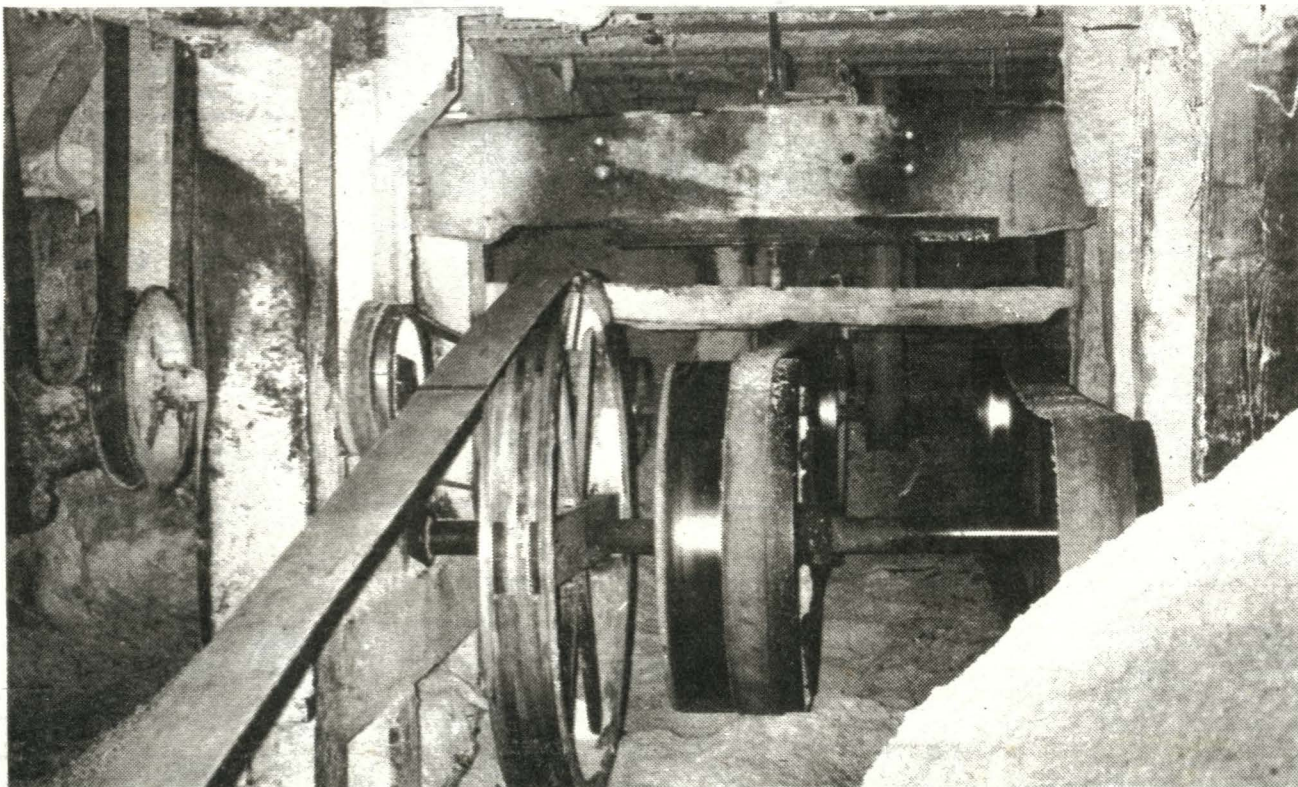
temps qu'elle mentionne le premier bailleur de la génération Demouge, cette délibération indique combien la forêt a toujours présenté un intérêt pour le village : « Considérant que la suppression récente de la scierie que M. Heimbach, charpentier, avait établi sur le terrain qu'il détenait par un bail du 19 janvier 1862, aura pour conséquence inévitable

la déperéciation des biens communaux, si cette scierie placée à la sortie de la forêt n'est pas rétablie, et qu'il importe de prévenir cette éventualité si préjudiciable aux intérêts communaux... » Cette même délibération charge le maire « d'entrer en arrangement avec le sieur Demouge (Ferdinand), charpentier, lequel offre de reprendre ce

terrain à ferme pour y rétablir une scierie ».

C'est donc toute l'histoire d'un patrimoine indiscutable qui sera évoqué le 15 septembre à Lepuix-Gy. Reste à savoir si, d'ici là, l'eau tombera du ciel pour faire tourner la roue. Pour le moment le débit est trop faible...

A. M.



Un mécanisme plus que centenaire à la scierie de Lepuix-Gy, toujours en fonctionnement.

(Photo « LE PAYS » - A. M.)